



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-quatrième session

En ligne

5-9 et 13 septembre 2022

TRAVAUX DU CODEX PERTINENTS POUR LA RÉGION ET LEUR HIÉRARCHISATION

(document élaboré par le Coordonnateur du Comité)

A. NORMES ET TEXTES PERTINENTS DU CODEX

1. À sa quarante-quatrième session, en novembre 2021, la Commission du Codex Alimentarius a adopté plus de 900 directives, codes d'usage et normes du Codex (y compris des normes numériques), qu'il s'agisse de révisions ou de nouveaux textes. Ce nouveau corpus du Codex continue de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de solutions scientifiques qui permettent d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments tout en favorisant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.
2. Ce constat intervient alors que l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) entre en vigueur, ce qui représente un tournant crucial pour l'Afrique. Dans ce contexte, les normes alimentaires établies par le Codex sont des outils fondamentaux pour faciliter le commerce loyal de produits agroalimentaires à travers le continent et pour protéger la santé de plus d'1,3 milliard de personnes.
3. Parmi les textes particulièrement intéressants pour la région figurent entre autres les principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers (APTv), les orientations relatives à l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques, la *Norme générale pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinés à la vente au détail*, les *Directives sur l'étiquetage nutritionnel frontal*, le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire*, les normes sur l'origan séché, le gingembre séché ou déshydraté, les clous de girofle séchés et le basilic séché, les limites maximales pour le cadmium dans les chocolats contenant ou déclarant contenir sur la matière sèche moins de 30 pour cent ou de 30 pour cent à moins de 50 pour cent de composants secs totaux de cacao, le *Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb* et les LMR pour différents pesticides ou médicaments vétérinaires dans divers aliments destinés à la consommation humaine ou animale et pour des additifs alimentaires utilisés dans l'industrie alimentaire.
4. En outre, les membres de la région devraient porter un vif intérêt et contribuer aux importants travaux toujours en cours d'élaboration afin que ces efforts aient des retombées favorables dans la région. Les travaux en cours ou terminés font écho aux résultats d'une étude régionale menée en 2017-2018, dont il était ressorti que les principaux problèmes naissants dans la région concernaient les aflatoxines, les résidus de pesticides dans les aliments et la résistance aux antimicrobiens.

B. FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

5. Le Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2) a été lancé officiellement en 2016 à l'occasion de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le FFC2 consiste à renforcer les capacités au sein des pays afin d'encourager une participation plus efficace au Codex, alors que le FFC1 s'attachait surtout à favoriser la participation des pays en développement aux réunions du Codex.
6. En juillet 2022, pas moins de 31 pays de la région avaient reçu des fonds du FFC, et les trois pays bénéficiaires du cycle 1 (Ghana, Sénégal et Madagascar) avaient terminé de mettre en œuvre les activités relatives aux différents projets financés.
7. Parmi les quatorze (14) demandes soumises au secrétariat du FFC lors du sixième cycle, des financements ont été accordés à la Sierra Leone, à la Zambie et au Zimbabwe. Des financements ont aussi été accordés sous conditions, moyennant certains éclaircissements et/ou d'importantes modifications des propositions, au Niger et aux Comores ainsi qu'à des pays d'autres régions.

8. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, le secrétariat du FFC ainsi que les bureaux régionaux pour l'Afrique de la FAO et de l'OMS prévoient d'organiser un webinaire régional en août 2022 destiné aux 18 pays admissibles restants¹ de la région et axé sur l'application de l'outil de diagnostic et sur le mécanisme de soumission de demande auprès du FFC2 afin que les membres soient en mesure de présenter des dossiers solides. Cette manifestation vient s'ajouter au programme de mentorat et d'accompagnement actuellement mené par les bureaux régionaux pour l'Afrique de la FAO et de l'OMS.

9. Un tableau récapitulatif des membres du CCAFRICA bénéficiaires du FFC en juillet 2022 figure en **annexe**.

Conclusion

10. Alors que les membres cherchent à se remettre des effets de la COVID-19, il faut élargir le champ d'application du Fonds fiduciaire du Codex pour faire en sorte qu'une assistance très limitée dans le temps soit apportée à la participation des États membres du Comité aux réunions du Codex tandis qu'ils cherchent d'autres sources de financement intégrant les travaux du Codex dans leurs budgets ainsi qu'un soutien spécifique pour élaborer leurs demandes.

C. AUTRES SUJETS RELATIFS AUX NORMES DU CODEX ET TEXTES APPARENTÉS

11. Les autres sujets d'intérêt particulier pour la région figurent ci-dessous.

Comité	Exemples de sujets d'intérêt particulier (liste non exhaustive)
CCFL	Étiquetage des denrées alimentaires préemballées dans des emballages groupés (y compris présentation commune)
	Fourniture d'informations sur l'étiquetage durable
	Avant-projet de directives sur les ventes d'aliments par internet et le commerce électronique
	Élaboration d'un document de travail sur les options d'étiquetage permettant de réduire les acides gras trans
	Proposition de directives sur l'innovation – utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires
CCNFSDU	Principes généraux régissant l'établissement de nouvelles valeurs de référence des nutriments (VNR) pour les enfants âgés de 6 à 36 mois
	Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> : préambule et structure
CCCF	Établissement de LM pour l'acide cyanhydrique dans le manioc et les produits à base de manioc et la présence de mycotoxines dans ces produits
	LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer, assorties des plans d'échantillonnage correspondants
	Élaboration d'un Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines
	LM pour le plomb dans les repas prêts à consommer destinés aux nourrissons et enfants en bas âge
	LM pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment séché et le paprika, le gingembre, le poivre et le curcuma, assorties des plans d'échantillonnage correspondants
	Plans d'échantillonnage pour les aflatoxines totales dans les céréales et les aliments à base de céréales, y compris destinés aux nourrissons et enfants en bas-âge
CCPR	LMR de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale à différents stades de développement
	Établissement de LMR pour les pesticides dans les okras
	Homologations nationales des pesticides
	Gestion des composés sans appui qui ne suscitent pas de préoccupations de santé publique et qui sont programmés pour une réévaluation périodique

¹ Angola, Botswana, Cameroun, Congo, Djibouti, Eswatini, Guinée équatoriale, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Tchad, Togo.

CCSCH	Avant-projet de norme pour les épices issues de fruits et de baies séchés (quatre-épices, baies de genévrier, anis étoilé et vanille)
	Avant-projet de norme pour la petite cardamome
	Avant-projet de norme pour le piment fort séché et le paprika
	Projet de norme pour les graines séchées – noix de muscade
CCFFV	Proposition d'amendement à la Norme pour les bananes
	Avant-projet de norme pour les oignons et les échalotes
CCFICS	Avant-projet de Directives relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes nationaux de contrôle des aliments
	Avant-projet de Directives sur les ventes par internet/le cybercommerce
	Élaboration d'orientations relatives à la prévention et au contrôle de la fraude alimentaire
	Recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires
CCFA	Observations sur l'emploi de citrate trisodique [SIN 331 (iii)] dans la catégorie d'aliments 01.1.1 [«Lait liquide (nature)»]
	Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA
CCFO	Avant-projet de révision de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CXS 210-1999): inclusion de l'huile d'avocat

D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

12. Le Comité est invité à examiner les sujets évoqués dans le présent document et en particulier à :

- a) prendre note des sujets présentés ci-dessus afin d'appuyer les travaux en cours;
- b) encourager les pays à envisager d'adopter/adapter les textes et autres normes pertinentes du Codex achevés récemment dans leurs cadres nationaux respectifs en vue de permettre une mise en œuvre efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine;
- c) encourager les pays à préparer et soumettre conjointement des propositions de nouveaux travaux d'intérêt commun; examiner les possibilités en matière d'échange d'informations entre les pays de la région, notamment les données pertinentes et les avis scientifiques des experts, en vue de l'élaboration de nouvelles propositions de travail;
- d) encourager les membres à réfléchir à des formules d'accueil conjoint, afin de renforcer la participation de la région aux travaux sur les sujets qui la concernent;
- e) identifier des moyens permettant aux pays admissibles de la région de participer au cycle 7 du Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2), qui doit être lancé à la quarante-cinquième session de la Commission, en vue du renforcement de leurs capacités, notamment en ce qui concerne l'établissement de structures du Codex au niveau national; examiner les possibilités en matière de soumission de candidatures conjointes.

ANNEXE

Cycle 1 (projets terminés)	Cycle 2 (en cours d'exécution)	Cycle 3 (en cours d'exécution)	Cycle 4 (début d'exécution)	Cycle 5 (établissement de contrats, début de la mise en œuvre)	Cycle 6 (élaboration des contrats en cours)	Cycle 7 (admissibles)
Ghana	Burkina Faso	Bénin	Maurice	Érythrée	Comores	Angola, Botswana, Cameroun, Congo, Djibouti, Eswatini, Guinée équatoriale, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Tchad, Togo
Madagascar	Cabo Verde	Côte d'Ivoire		Éthiopie	Niger	
Sénégal	Guinée	Nigéria		Guinée-Bissau	Sierra Leone	
	Mali	Malawi		Libéria	Zambie	
	Rwanda	Gambie			Zimbabwe	
		Ouganda – Kenya – Tanzanie – Soudan du Sud – Burundi				